



Colloque international "Paix et constitutions", le 20 et 21 Septembre 2012 à Dijon

-résumés des interventions-

« Si vis pacem para bellum » ou « si vis pacem para pacem » ?

par Stéphane KOTOVTCHIKHINE

« Si tu veux la paix, prépare la guerre » ou « si tu veux la paix, prépare la paix » ?

A la fin du IV^e siècle dans son *Traité de l'art militaire (De re militari)*, le chrétien Végèce a écrit : « qui désire la paix, se prépare donc à la guerre ». Son ouvrage, utilisé comme manuel de moralisation du guerrier par l'Église catholique, est encore qualifié au début du XIX^e siècle par des stratèges militaires de « Livre d'or » des règles de la guerre. Mais cet adage toujours présent dans l'esprit de nos contemporains a été dénoncé en 1841 par le saint-simonien Barthélemy Prosper Enfantin qui a écrit : « si tu veux la paix, prépare la paix ».

Le mouvement pacifiste qui s'est développé depuis les conflits napoléoniens peine à reprendre son souffle à la fin de la Seconde Guerre mondiale et la réflexion stratégique en France est contrôlée après la Guerre d'Algérie. C'est dans ce contexte que se développe la polémologie créée en 1945 par le sociologue français Gaston Bouthoul pour qui : « si tu veux la paix, connais la guerre ». A partir du début des années 1960, cette « science de la guerre » se voit concurrencée par le mouvement mondial de *Peace Research* qui promeut l'irénologie – science de la paix – fondé par le politologue norvégien Johan Galtung.